

ASH 28.06.2019

ASILE

## État des lieux de la demande

**A** L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS, le 20 juin, est paru le rapport annuel « État des lieux sur l'asile » de l'association Forum réfugiés-Cosi, fruit d'une collaboration avec une vingtaine d'experts. Alors que dans l'Union européenne le nombre de primo-demandeurs d'asile a poursuivi sa baisse entamée en 2017, le nombre de demandes d'asile enregistrées en France a augmenté, la situant à la neuvième place des pays européens. La demande d'asile à l'Ofpra est ainsi en hausse de 22,7 %. Seule l'outre-mer connaît une baisse de 43 %, due en partie à l'expérimentation d'un système dérogatoire d'examen en Guyane, testé jusqu'en mars 2019. Enfin, les mineurs non accompagnés sont 24 % de plus à solliciter l'asile par rapport à 2017.

Reste que l'année 2018 se caractérise par des « difficultés d'entrée dans la procédure » : le rapport mentionne des délais d'accès aux guichets uniques pour demandeurs d'asile de « 24 jours à Marseille, 30 jours à Lille ou encore 44 jours à Nantes ». La mise en place d'une plateforme téléphonique à Paris a, quant à elle, généré des « files d'attente virtuelles ». Par ailleurs, l'utilisation des procédures accélérées est « de plus en plus fréquente », impliquant « des garanties procédurales moindres en phase de recours ». La loi asile-immigration de 2018 pousse également à la dématérialisation des procédures et au développement de la vidéo-audience à la cour nationale du droit d'asile – suspendue pour le moment après de vives contestations.